

Coupe du var - Cyril Amate

Article 1 – Conditions de participation :

La coupe du Var - Cyril Amate est ouverte aux joueurs et joueuses du Var en possession d'une licence pour la saison en cours. Il est possible d'inscrire un joueur hors Var à la condition que celui-ci signe au cours de la saison dans un club varois. Dans ce cas, ce joueur ne pourra participer à la compétition qu'à compter de la date de validation de sa mutation.

Un joueur détenteur d'une licence loisir peut s'inscrire étant entendu que sa licence sera automatiquement convertie en licence compétition s'il s'engage dans une catégorie « compétition ».

Article 2 – Formule de la compétition :

Les équipes sont composées de 2 ou 3 joueurs : les 2 ou 3 joueurs d'une équipe sont désignés par A, B et C, les 2 ou 3 joueurs de l'équipe adverse par X, Y et Z. Les équipes doivent être complètes.

La rencontre se déroule sur une table mais peut éventuellement se dérouler sur 2 tables après accord des deux équipes. Elle se déroule en 5 parties suivant l'ordre suivant :

Equipes de 2 joueurs : A-X ; B-Y ; double ; A-Y, B-X.

Equipe de 2 joueurs contre équipe de 3 joueurs : A-X ; B-Y ; double ; C/A-Y ; B-Z/X

Equipes de 3 joueurs : A-X ; B-Y ; double ; C-Z; B-X

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Avant la journée finale, toutes les parties sont jouées.

Lors de la journée finale, le juge arbitre peut imposer l'arrêt au score acquis et le jeu sur 2 tables.

Rappel : une partie engagée avant que le score ne soit acquis doit aller à son terme.

Article 3 – Catégories :

Tableaux :

Classés moins de 1400 points

Classés moins de 1200 points

Classés moins de 1000 points

Classés moins de 800 points

Classés moins de 600 points

Catégorie Loisirs (joueurs de 500 points)

Les classements sont ceux du début de la saison en cours (phase 1).

Le Comité peut décider d'annuler une catégorie si le nombre d'équipes engagées est trop faible.

Article 4 – Composition des équipes :

L'association engage une équipe dans une catégorie. Elle peut prendre n'importe quels joueurs de son association correspondant à la catégorie pour composer l'équipe.

Un joueur peut jouer dans un tableau supérieur à sa catégorie, (Par exemple un joueur ayant moins de 800 points peut s'inscrire dans le tableau moins de 1000 points) mais un joueur au moins de l'équipe doit faire partie de sa catégorie (dans l'exemple précédent, un joueur au moins doit avoir entre 800 et 999 points)

Tout au long de la compétition un même joueur ne peut faire partie que d'une seule équipe.

Pour participer à une rencontre du tableau final, un joueur doit avoir participé à au moins une rencontre lors de la 1 phase. (Participer à une rencontre signifie être inscrit sur la feuille de rencontre)

En seconde phase, en cas d'indisponibilité (blessure, mutation) avérée d'un joueur, les organisateurs se réservent la possibilité d'accorder une dérogation à une équipe qui serait dans l'incapacité de présenter 2 joueurs (Sous réserve que le remplaçant ait un nombre de points mensuels inférieur au joueur qu'il remplace)

Article 5 – Inscription des équipes :

Chaque association reçoit en début de saison les formulaires nécessaires à l'inscription à la compétition.

Celle-ci peut se faire par courrier ou par courriel auprès du responsable de la compétition.

Les ententes de deux clubs sont autorisées.

Pour être validée, l'inscription devra comporter les renseignements suivants :

- Tableau concerné
- N° de téléphone du responsable de l'équipe
- Une adresse courriel valide (au moins)

Article 6 – Déroulement de la compétition :

La coupe se déroule en 2 phases :

Pour la 1ère phase les équipes sont réparties géographiquement (dans la mesure du possible) en poules de 4 à 8 équipes. Le décompte des points sera le score de la rencontre, plus 1 point supplémentaire pour l'équipe victorieuse.

Ex : une victoire 4-1 rapportera 4 points + 1 point à l'équipe victorieuse, 1 point à l'équipe perdante ; une victoire 3-2 rapportera 3 points + 1 point à l'équipe victorieuse, 2 points à l'équipe perdante.
L'équipe classée dernière de sa poule est éliminée.

Pour la 2 ème phase, les équipes qualifiées sont intégrées dans un tableau à élimination directe.

Les ¼ finales, ½ finales, la finale et les rencontres de classement pour les places 5 à 8 ont lieu le même jour dans une même salle (en fonction de la capacité d'accueil de la salle).

Les équipes les mieux classées à l'issue des poules sont assurées de recevoir lors de la première rencontre de la 2 ème phase (en cas de 1/8 de finale).

Lors de la journée finale, toutes les rencontres se jouent afin d'obtenir un classement intégral.

Article 7 – Calendrier et horaires des rencontres :

Jusqu'au 1/8 de finale, les dates et les horaires des rencontres sont fixés librement par les responsables des deux équipes. Les rencontres doivent se dérouler avant les dates butoirs fixées par l'organisateur. L'équipe qui se déplace doit prendre contact avec le responsable de l'équipe qui reçoit afin de connaître les disponibilités en matière de salle et d'horaire.

Toutefois, si une rencontre ne pouvait se dérouler avant la date butoir, une dérogation exceptionnelle peut être accordée aux deux équipes sous réserve que la rencontre se joue avant la date butoir du tour suivant.

Dans tous les cas (impossibilité de jouer à la date prévue, inversion de l'ordre des rencontres, impossibilité de joindre le responsable de l'équipe adverse ...) il est impératif de prévenir le responsable de la compétition et/ou le Comité avant la date butoir.

En cas de litige, un dossier sera transmis à la commission sportive départementale qui prendra les décisions qui s'imposent.

Article 8 – Transmission des résultats :

Dès la rencontre jouée, le responsable de l'équipe qui reçoit devra transmettre les résultats suivant les instructions données en début de saison par le Comité du Var. L'envoi de la feuille de rencontre ou la saisie des résultats incombe à l'association qui reçoit et doit être obligatoirement effectué dès la fin de la rencontre.

En cas de forfait, les 2 équipes doivent prévenir le responsable de la compétition dès la connaissance dudit forfait.

Le forfait ou la défaite par pénalité lors d'une rencontre entraîne une pénalité financière de 100 euros.

Article 9 – Challenge Degouy :

Un trophée récompense le club le plus performant sur l'ensemble de la compétition.

Il tient compte du nombre d'équipes engagées et du parcours de celles-ci.

Pour établir le classement du challenge Degouy des points sont attribués aux équipes évoluant dans chaque

tableau selon le barème suivant :

VAINQUEUR	50
FINALISTE	30
3ème	20
4ème	16
5ème	14
6ème	12
7ème	10
8ème	8
Éliminés en 1/8	6
Éliminés en 1/16	4
Éliminés en poule	2
Forfait	0

L'association totalisant le plus de points à l'issue de la compétition remporte le challenge pour une année et le remet en jeu lors de la saison suivante.

En cas d'entente, les points sont partagés pour les deux associations.

En cas d'égalité, les clubs seront départagés par le nombre de 1ères places, puis éventuellement de 2èmes places et ainsi de suite.

Le Comité attribuera 500 € au club remportant le challenge Degouy ;
250 € au club finissant second et 150 € au troisième.